

Au 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2017

RESTAURATION ET ACCUEILS PÉRISCOLAIRES

# HARMONISATION DES TARIFS

+ d'égalité  
+ d'équité...



... + simple aussi !

Calculez votre tarif  
sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)





# L'ENFANCE, LA JEUNESSE, LA FAMILLE, UNE PRIORITÉ

La commune nouvelle d'Anney élabore un projet éducatif et familial (Pef) qui va définir les grands objectifs de sa politique éducative sur l'ensemble de son territoire.

## ■ POURQUOI HARMONISER LES TARIFS ?

- L'harmonisation va permettre de **garantir la qualité du service** de restauration scolaire et des accueils périscolaires.
- **Plus d'égalité** : toutes les familles de la commune nouvelle doivent être traitées à égalité. C'est une obligation légale au 1<sup>er</sup> septembre 2017.
- **Plus d'équité** avec des tarifs tenant compte des revenus des familles et du nombre d'enfants.

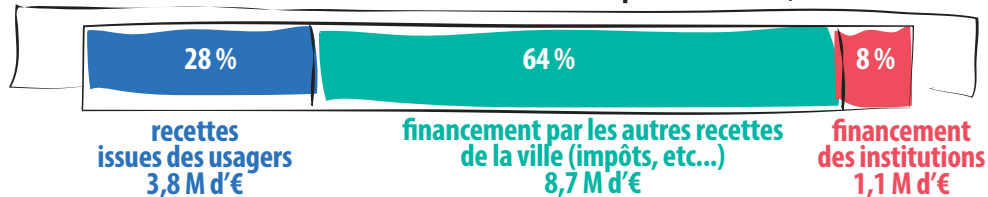
## ■ QUEL EST LE COÛT DE CES SERVICES PUBLICS RENDUS AUX USAGERS ?

La participation des familles représente 35% du coût réel de la restauration scolaire (environ 3,2 M€ sur 9 M €), et seulement 13% du coût réel des accueils périscolaires du matin et du soir (environ 0,6 M € sur 4,6 M €).

La plus grande partie de ces services rendus aux familles est donc financée par les autres recettes de la ville, dont les impôts locaux payés par les contribuables.



### > Coût total de la restauration et des accueils périscolaires 13,6 M €



Quels que soient leurs revenus, toutes les familles bénéficient de l'aide financière de la collectivité car aucune ne paie le coût réel.

### LE SAVEZ-VOUS ?

**11,40 €**

C'est le coût réel de la pause de midi (repas + périscolaire).

## ■ LES NOUVEAUX TARIFS : UNE BAISSÉ GLOBALE (PAUSE DE MIDI + PÉRISCOLAIRE) POUR PRÈS DE 70 % DES FAMILLES

La proposition soumise au vote du conseil municipal du 26 juin

	Tarifs minimum/maximum
Pause de midi (repas + périscolaire)	de 1,30 € à 6,50 €
Périscolaire du matin (forfait)	de 0,20 € à 1 €
Périscolaire du soir (forfait à partir de 16h30)	de 0,50 € à 2,50 €

Grâce à une plus grande participation financière de la ville (+ 315 000 €) :





- une baisse quasi générale des tarifs de la pause de midi dans les communes
- une hausse limitée - mais inévitable - sur la commune historique d'Annecy des tarifs jusqu'alors très peu élevés du périscolaire,

Un effort demandé aux plus hauts revenus, avec des tarifs maxima qui augmentent. Mais toutes les familles continuent de bénéficier de l'aide de la ville.

Un système favorable aux familles nombreuses (plus d'un enfant) :

- Des tarifs dégressifs dès le premier enfant
- Les allocations familiales non prises en compte dans les revenus

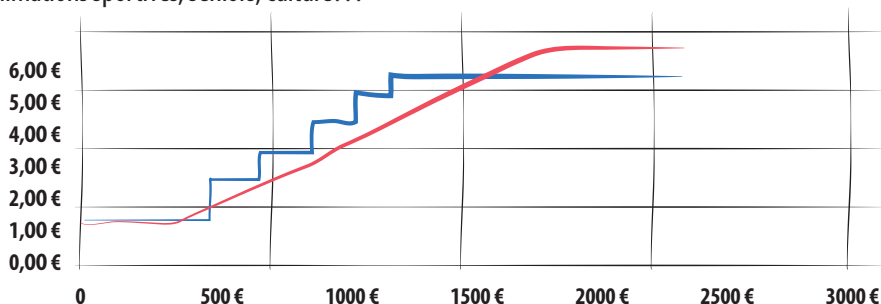
## ■ QUELQUES EXEMPLES DE TARIFS

	 Famille monoparentale 1 enfant/ RSA : 805 €	 Couple 2 enfants 2 SMIC : 2 548 €	 Couple 2 enfants 2 revenus médians* : 3 706 €	 Couple 2 enfants 2 revenus 2x médians* : 7 220 €
Tarif de la pause de midi par enfant	1,30 €	2,80 €	4,13 €	6,50 €
Tarif du périscolaire matin + soir par enfant	0,20 € + 0,50 €	0,43 € + 1,07 €	0,64 € + 1,59 €	1 € + 2,50 €
Tarif total de la journée par enfant	2 €	4,30 €	6,36 €	10 €

\* Le revenu médian partage la moitié des ménages qui gagnent moins, et l'autre moitié qui gagne plus.  
A ne pas confondre avec le revenu moyen qui est la moyenne de l'ensemble des revenus des ménages.

## ■ UN SYSTÈME PLUS JUSTE, POUR D'AUTRES TARIFS À HARMONISER

Proportionnel aux revenus des familles, le nouveau système (**en rouge**) remplace les systèmes basés sur des tranches de revenus appliqués dans 5 communes historiques et qui créaient des tarifs « en escalier » (**en bleu**). Plus juste, ce nouveau système pourra s'appliquer à d'autres tarifs municipaux qui doivent être harmonisés et qui tiendront compte des revenus des familles : animations sportives, seniors, culture...



## ■ CALCULEZ VOTRE TARIF EN 1 CLIC

Connectez-vous sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr), muni de votre avis d'imposition où sont indiqués votre revenu fiscal de référence et votre nombre de parts.

## ■ LES TARIFS VOTÉS LE 26 JUIN PROCHAIN

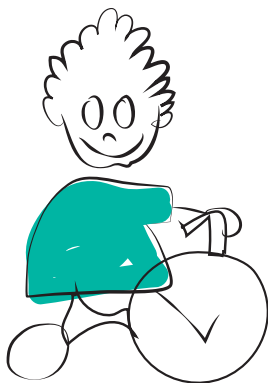
Les propositions de tarifs harmonisés ont été présentées aux représentants de parents d'élèves élus en conseils d'école lors d'une réunion le 10 mai. Le conseil municipal en décidera le 26 juin prochain.

## ■ ET L'HARMONISATION DES SERVICES ?

Amplitudes horaires et contenus des temps périscolaires, goûter, règlement intérieur... l'harmonisation de ces services est prévue dans une deuxième étape, pour la rentrée 2018.

## ■ CONTACT :

Direction de la Vie scolaire  
Tél. : 04 50 33 87 37  
[vie.scolaire@ville-annecy.fr](mailto:vie.scolaire@ville-annecy.fr)



En savoir plus :  
consultez la Foire  
aux questions  
sur [www.annecy.fr](http://www.annecy.fr)